

En outre, l'OIT accorde, depuis 1946, une attention particulière à l'industrie métallurgique et sidérurgique, ayant formulé plus de 100 conclusions et résolutions. En 1996, elle s'intéressait à la production métallurgique de base et aux questions de santé et de sécurité au travail liées à la fusion, à l'affinage et à la finition des produits métalliques non ferreux. En 2001, un groupe d'experts tripartite devrait élaborer et adopter un Code de pratique sur la santé et la sécurité dans l'industrie des métaux non ferreux, qui contiendra des lignes directrices particulières à l'intention de celle-ci.

**Le Forum intergouvernemental chargé de la sécurité chimique (FISC)** a été créé en 1994 pour déterminer les mesures de collaboration prioritaires à prendre pour mettre en œuvre le chapitre 19 (produits chimiques) du plan directeur Action 21. La quatrième réunion du FISC, qui aura pour thème « Le partenariat pour la sécurité chimique mondiale », aura lieu à Salvador, au Brésil, du 14 au 20 octobre 2000.

## **Ententes multilatérales et conventions internationales liées à l'environnement**

Un certain nombre d'ententes multilatérales et de conventions internationales liées à l'environnement ont un effet sur l'utilisation des minéraux et des métaux. Il s'agit notamment de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination; de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; de la Convention des Nations Unies sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance; de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques; du projet de convention sur la procédure de consentement préalable pour certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international; et du projet de convention sur les polluants organiques polluants.

## **Organismes et réseaux internationaux**

De plus, certains réseaux internationaux s'intéressent au développement durable de l'industrie des minéraux et des métaux.

**Le Conseil international des métaux et de l'environnement (CIME)** a été fondé en 1991 dans le but de promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de saines pratiques en matière d'environnement et de santé, pour la production, l'utilisation, la réutilisation, le recyclage et l'élimination des métaux. En octobre 1999, le CIME s'est défini un nouveau mandat, qui reflète ses préoccupations grandissantes à l'égard du développement durable. Actuellement, le CIME se consacre à la promotion des politiques et des pratiques en matière de développement durable auprès des entreprises qui oeuvrent dans les secteurs de l'exploitation minière et de la première transformation des métaux